

**DÉCISION SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION  
ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE**

**La Conférence,**

1. **DÉCIDE** que les dates de la trente-septième Session ordinaire de la Conférence, qui se tiendra à Addis-Abeba, Éthiopie seront les suivantes :
  - i) Quarante-septième Session ordinaire du Comité des représentants permanents (COREP), du 15 au 26 janvier 2024 ;
  - ii) Quarante-quatrième Session ordinaire du Conseil exécutif, les 14 et 15 février 2024 ; et
  - iii) Trente-septième Session ordinaire de la Conférence, les 17 et 18 février 2024.
2. **DEMANDE** à la Commission de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement de la trente-septième Session ordinaire de la Conférence et les réunions préparatoires du Conseil exécutif et du COREP selon les dates susmentionnées.